



COMPRENDRE COMMENT INSCRIRE SON ENFANT ...



LES DOCUMENTS À TRANSMETTRE

DOSSIER D'INSCRIPTION



FICHE D'INSCRIPTION AUX VACANCES

Je constitue ce dossier à la première inscription, il est ensuite valable pour toute l'année. Il est constitué de la fiche sanitaire, la fiche de renseignements, et des autres documents à fournir (carnet de vaccination, attestation d'assurance, ...)

Je remplis cette fiche pour chaque vacances. Cela me permet d'indiquer les temps où je veux inscrire mon enfant. Je précise également si mon enfant mange à l'accueil de loisirs et si je souhaite bénéficier du transport.



QUAND INSCRIRE MON ENFANT ?

CAS N°1

Je suis parent/responsable légal habitant en Sumène Artense et/ou mon enfant est scolarisé en Sumène Artense*

→ Si je veux être prioritaire, je dois rendre le dossier et fiche d'inscription aux activités lors de la 1^{re} semaine d'inscription (dates communiquées en amont des vacances).

→ Je peux aussi rendre le dossier et fiche d'inscription lors de la deuxième semaine d'inscription (mais cette semaine est ouverte à tous : les inscriptions sont faites par ordre d'arrivée et selon les places disponibles).

CAS N°2

L'enfant n'habite pas et n'est pas scolarisé sur le territoire Sumène Artense*

→ Je peux uniquement rendre le dossier d'inscription lors de la deuxième semaine d'inscription (dates communiquées en amont des vacances). Cette semaine est ouverte à tous et les inscriptions sont faites par ordre d'arrivée et selon les places disponibles.

L'inscription n'est valide qu'après confirmation de la part de la directrice de l'accueil de loisirs



Les inscriptions se font en deux temps pour que les parents du territoire de Sumène Artense soient prioritaires pour bénéficier de cet équipement intercommunal (places limitées). Les personnes hors Sumène Artense, grand-parents ou autres ont la possibilité de bénéficier de ce service en fonction des places restantes.

* Les 16 communes de Sumène Artense sont : Antignac, Bassignac, Beaulieu, Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Champagnac, Lanobre, la Monselie, Madic, le Monteil, Saignes, Saint-Pierre, Sauvat, Trémouille, Vebret, Veyrières, Ydes